

MAEC Morvan

Campagne 2023

Cette fiche n'est ni un document contractuel, ni un document obligatoire à remplir.

Il est un outil pour récapituler les souhaits de contractualisation MAEC d'une exploitation et préparer les échanges avec le ou la chargé de mission du Parc du Morvan.

Nom de l'exploitation

N° PACAGE

Commune

Précédemment engagée en 2015-2022 dans une ou plusieurs mesures :

☐ SHP ☐ Zéro intrant ☐ Friche ☐ Ripisylve ☐ Pas de contrat MAE en 2015-2022

Sur cette programmation 2023-2027, vous souhaitez :

Mesure souhaitée <i>Ex : PRA2 : Systèmes herbagers et pastoraux</i> <i>IAE1 : Entretien de la ripisylve</i> <i>OUV2 : Maintien de l'ouverture du milieu</i> <i>MHU2 : Préservation des milieux humides</i>	Numéro de parcelles et d'îlots PAC	Surface ou Linéaire

Pour rappel, à cause du non-cumul de certaines mesures, 2 scénarios s'offrent aux exploitations :

1

Soit je choisis de contractualiser
la mesure **PRA2** (*Systèmes herbagers et pastoraux*)
seule ou associée à
la mesure **IAE2** (*Entretien de la Ripisylve*)

2

Soit je choisis de contractualiser
la mesure **OUV2** (*Maintien de l'ouverture du milieu*)
ET/OU
la mesure **MHU2** (*Préservation des milieux humides*)
ET/OU
la mesure **IAE2** (*Entretien de la Ripisylve*)